

**Conseil canadien des responsables de la réglementation
d'assurance (CCRRA)
Communiqué de presse**

LES RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION
D'ASSURANCE LANCENT UN NOUVEAU SITE WEB
WWW.CCIR-CCRRA.ORG

Toronto – (26 mars 2002) - Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) a lancé son nouveau site Web qui permettra aux intervenants et aux membres du CCRRA d'accéder facilement à l'information dont ils ont besoin.

Winston Morris, président du CCRRA et surintendant des Assurances de Terre-Neuve et du Labrador, a accueilli favorablement la mise en place de ce nouveau site. « La communication entre les intervenants et les membres du CCRRA est la clé de notre succès. Ce nouveau site Web nous permettra de faire circuler l'information plus facilement. »

En réponse à des commentaires de la part d'intervenants qui désiraient accéder facilement à une liste d'assureurs ayant signé un formulaire de procuration et engagement (PAU), le CCRRA a décidé d'inclure cette fonctionnalité importante à son nouveau site Web.

La liste comprend des assureurs étrangers qui ont consenti à se conformer à certaines conditions en ce qui concerne les accidents de la route au Canada. Ils ont particulièrement accepté de ne pas utiliser des moyens de défense non permis sur la juridiction canadienne où l'accident a eu lieu, et à se conformer aux conditions de l'assurance qui est obligatoire dans chaque juridiction au Canada.

Vous trouverez ci-joint un document d'information sur cette procuration (PAU).

Vous trouverez d'autres types de renseignements sur ce nouveau site Web, entre autres : les derniers bulletins du CCRRA, des communiqués de presse et les plans stratégiques. « Le CCRRA travaille à l'harmonisation des règlements d'assurance au Canada, et beaucoup d'informations est générée dans le cadre de ce processus, note M. Morris. Nous avons pour priorité de mettre cette information à la disposition des intervenants. »

CCIR/CCRRA

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) est une association interjuridictionnelle regroupant des organismes de réglementation d'assurance. Il a pour mandat de faciliter et de promouvoir un régime de réglementation canadien qui veille avec efficacité intérêts du public. Avec la collaboration d'autres organismes de réglementation de services financiers, le CCRRA s'efforce d'améliorer la protection des consommateurs et d'harmoniser les politiques et la réglementation du secteur des assurances dans les diverses compétences canadiennes.

Canadian
Council of
Insurance
Regulators

Conseil
canadien
des responsables
de la réglementation
d'assurance

- 30 -

Personnes-ressources :

Winston Morris
(709)729-2571

En français : Jacques Henrichon
(418) 528-9140

**Conseil canadien des responsables de la réglementation
d'assurance (CCRRA)
Renseignements**

PROCURATION ET ENGAGEMENTS (PE)

Objectif du service d'archivage

Lorsque des automobiles venant d'une juridiction dans laquelle la police d'assurance responsabilité automobile a été émise passent dans une autre juridiction où le minimum d'assurance responsabilité exigé est plus élevé et dans laquelle l'assureur n'est peut-être pas certifié ou autorisé à exercer, il faut avoir recours à une combinaison d'assurances grâce à laquelle l'assurance souscrite dans une juridiction est exécutoire dans une autre. Le minimum d'assurance responsabilité requis dans toutes les juridictions canadiennes est de 200 000 \$ CA sauf au Québec où il est de 50 000 \$ CA.

Les assureurs automobile dont les titulaires de police conduisent leur voiture de tourisme dans une juridiction canadienne dans laquelle l'assureur n'est ni certifié ni autorisé à exercer, doivent déposer un formulaire de procuration et engagements (« PE ») d'assurance responsabilité automobile interprovinciale pour canadiens non-résidents, auprès du service d'archivage désigné au Canada (« archivage »).

Le PE nomme le surintendant des assurances dans la province ou le territoire dans lequel un accident d'automobile a eu lieu pour qu'il accepte en son nom la notification d'avis ou d'acte de procédure. Le PE comprend aussi les engagements suivants de la part de l'assureur : (1) paraître devant une cour canadienne au sujet du litige relatif au procès et signifier à l'assuré un avis à cet effet; (2) ne pas invoquer un moyen de défense qui n'est pas autorisé dans la juridiction où le procès est intenté; (3) de payer, au titre de la responsabilité, des indemnités d'au moins le minimum exigé par la juridiction canadienne dans laquelle le procès est lancé..

Le service d'archivage conserve un dossier de tous les originaux des PE. Les parties intéressées peuvent en obtenir des copies sur demande. Il n'y a aucun mécanisme en place pour faire appliquer le dépôt des documents par l'assureur, et à la demande de ce dernier, le PE peut être révoqué dans une juridiction donnée.

CCIR/CCRRA

D'autres exigences de dépôt concernant la responsabilité financière doivent être satisfaites pour les véhicules commerciaux et les assureurs doivent communiquer avec les autorités appropriées de chaque juridiction en ce qui concerne les renseignements nécessaires.

Renseignements

Depuis 1964, le bureau du Surintendant des institutions financières de la province de Colombie-Britannique est le service national d'archivage des PE. Ces formulaires sont surtout déposés par les assureurs étrangers constitués en société aux États-Unis. Le service national d'archivage des PE conserve actuellement dans ses dossiers plus de 1 650 formulaires PE déposés par des assureurs de biens et des assureurs risques divers au Canada et aux États-Unis.

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) est une association de responsables de la réglementation qui recouvre plusieurs juridictions. Elle facilite et encourage l'utilisation d'un système de réglementation exécutoire au Canada pour servir l'intérêt général. LE CCRRA a adopté son premier plan stratégique. Le 8 mai 2000, le CCRRA a annoncé la mise en place d'un secrétariat permanent pour aider la réalisation de ce nouveau plan stratégique. Les membres du CCRRA ont accepté lde transférer la responsabilité du service d'archivage au secrétariat.

Canadian
Council of
Insurance
Regulators

Conseil
canadien
des responsables
de la réglementation
d'assurance